

Que peut faire le Congrès ?

Meryl Nass, MD

1. La loi sur la préparation internationale à la pandémie, qui a été insérée dans le NDAA (National Defence Authorization Act) 2023 et adoptée en décembre dernier, pages 950-967, n'a probablement pas été lue par la plupart des membres du Congrès, qui ne savaient peut-être pas qu'elle existait. Elle impose au gouvernement fédéral de se conformer au programme mondial de biosécurité, ce qui signifie vraisemblablement le traité de l'OMS sur les pandémies et le règlement sanitaire international (RSI) et ses amendements. Il impose au gouvernement américain de soutenir GAVI, une ONG créée par Bill Gates, dont la mission est de faciliter l'accès aux vaccins. Ce projet de loi comporte de nombreux aspects inquiétants. Le Congrès devrait idéalement l'abroger, mais au minimum exercer un contrôle et rendre compte de sa mise en œuvre.

2. Révoquer la loi PREP de 2005, qui permet d'utiliser des produits expérimentaux sur l'ensemble de la population, potentiellement sans aucun test ou avec des tests minimaux, et qui supprime la responsabilité du fabricant, du gouvernement, de ceux qui effectuent les vaccinations et de toutes les personnes impliquées. (Cette loi nationale, qui a créé l'autorisation d'utilisation d'urgence, est nécessaire pour que l'OMS puisse légalement ordonner l'administration de médicaments et de vaccins non testés à la population américaine, comme le prévoit le projet de traité sur les pandémies d'octobre 2023.)

3. Abroger toutes les lois adoptées à la suite des attaques à l'anthrax de 2001 qui ont permis de suspendre les protections constitutionnelles, en cas d'urgence et de financer des initiatives malavisées de préparation à la pandémie (projet Bioshield, etc.)

4. Encourager les États à abroger les *Model State Emergency Health Powers Acts* (lois sur les pouvoirs d'urgence sanitaire des états) et les lois similaires rédigées par Lawrence O. Gostin, professeur à l'université de Georgetown, dans le cadre d'un contrat avec le CDC, et adoptées par les États, lesquelles ont permis aux gouverneurs de gouverner par décret lorsque des situations d'urgence étaient déclarées.

5. Quitter et ne plus financer l'OMS - soutenir la proposition de loi HR-79.

6. Exiger la ratification par le Sénat de tous les traités conclus avec l'OMS et d'autres agences des Nations unies. Le RSI a été adopté aux États-Unis par "accord exécutif". Selon le Service de recherche du Congrès, "un accord exécutif est **un type de traité relevant du droit international...**", mais il ne nécessite pas l'avis ni le consentement du Sénat. Le Congrès devrait exiger que les amendements au RSI, ainsi que le traité sur les pandémies, soient ratifiés par le Sénat. **Ce n'est pas parce qu'une version antérieure de ce traité a été signée avec l'accord du pouvoir exécutif que des révisions massives de ce texte devraient également échapper à un examen minutieux par le Sénat.**

En fait, à l'article 36, le traité lui-même appelle les États membres à le ratifier.

Ceci est particulièrement important lorsque l'OMS entend ne pas divulguer au public ni aux États membres les amendements négociés au RSI en janvier, comme l'exige le RSI, et de continuer à travailler sur ces amendements jusqu'à ce qu'ils soient éventuellement adoptés par

l'Assemblée mondiale de la santé en mai. À ce moment-là, nous apprendrons vraisemblablement ce que nos pays ont signé et ce, après coup.

7. Les négociations sur les amendements au RSI se déroulent en secret. Une parlementaire suédoise (Elsa Widding) a mis au défi le ministre suédois de la santé de rendre les négociations transparentes ou de démissionner. On pourrait exiger quelque chose de semblable de l'administration Biden.

8. Interdire tout financement de l'OMS dans le cadre du projet de loi de finances pour les opérations extérieures, comme l'a fait la Chambre des représentants dans sa résolution HR-4665.